



Manuel des procédures

Protocole sanitaire

Afin de permettre aux adhérents de l'UNTL de reprendre leurs activités dans les meilleures conditions de protection sanitaire, le conseil d'administration a établi le présent protocole sanitaire.

Pour cela, nous avons :

- **réorganisé les salles d'activités** avec un nombre de places assises adapté au protocole sanitaire, les chaises sont positionnées par rapport à un repère au sol, toutes les chaises en trop ont été retirées ;
- **limité l'effectif** maximum des salles :
- 23 places en **salle 11** plus l'intervenant
- 20 places en **salle 10** plus l'intervenant
- **aménagé la salle 10** pour pouvoir projeter en simultané ce qui est projeté salle 11, permettant ainsi d'augmenter la capacité d'accueil pour les conférences du lundi (Un investissement plus opérationnel est à l'étude).

Lors de votre première séance un administrateur expliquera les mesures barrières mises en place pour sécuriser votre activité.

N'oubliez pas de porter un masque et de vous désinfecter les mains à la station de gel hydroalcoolique installée à l'entrée des salles.

Le conseil d'administration est bien conscient de la gêne que peuvent occasionner ces mesures, prises pour le bien de tous. Nous savons que nous pouvons compter sur votre coopération.

1. COURS ET ATELIERS

1.1 POUR ACCÉDER AUX ACTIVITÉS VOUS DEVEZ REMPLIR LES CONDITIONS SUIVANTES :

- Être adhérent de l'UNTL
- Disposer d'un masque avant de vous rendre à la séance.
- Mettre son masque en arrivant à **proximité de l'école de Meyne et de la Cité scolaire (Roumanille - Barjavel)** ainsi que dans l'impasse conduisant à la maison des associations qui est dans le domaine scolaire (arrêté du préfet du 24 septembre).

1.2 PENDANT L'ACTIVITÉ

- Se nettoyer les mains avec un gel hydroalcoolique, avant et après la séance.
- Porter obligatoirement un masque
- Respecter une distance physique minimum d'un mètre avec les autres pratiquants,
- Ne pas déplacer les chaises (même pour les personnes en couple)
- Éviter les regroupements entre pratiquants avant, pendant ou après la séance.



Manuel des procédures

Protocole sanitaire

- Privilégier l'utilisation de votre propre matériel et ne pas l'échanger ou le prêter.
- Les intervenants porteront également un masque, nous recherchons des masques transparents.

1.3 À LA FIN DE L'ACTIVITÉ

- Nettoyer son siège et éventuellement la table devant vous (du matériel est à votre disposition)
- Ouvrir les fenêtres

2. CONFÉRENCES

2.1 CONFÉRENCES DU LUNDI

- Nouveau : Elles sont strictement réservées aux adhérents
- Nouveau : Réservation conseillée, se présenter avant 14 h 50. Les adhérents n'ayant pas réservé seront acceptés à partir de 14 h 55 en salle 10, si des places sont disponibles.
- Appliquer les consignes pour les cours et ateliers.

2.2 CONFÉRENCES DU JEUDI

- Les consignes ne sont pas encore connues, ni la date d'ouverture de la Maison de Pays.
- En revanche ces conférences sont prévues « tout public ».

3. ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

- Respect de la distanciation physique, et lorsque cette distanciation n'est pas possible le port du masque est indispensable
- Transport en car : port du masque obligatoire
- Covoiturage : Nous rappelons que le covoiturage n'est jamais organisé par l'UNTL, il reste donc placé sous la responsabilité des participants.
- Les accompagnateurs seront porteurs d'un kit sanitaire (gel hydroalcoolique, masques, lingettes désinfectantes, savon, sac poubelle) -à demander avant au secrétariat.
- Utilisation du matériel personnel
- Lorsque les sorties donnent lieu à des regroupements (visites guidées, explications, ...) et au moment de ces regroupements, il y a lieu de constituer des sous-groupes de 10 personnes maximum en demandant aux participants de ne pas changer de sous-groupe. Les sous-groupes se tenant à distance les uns des autres.



Protocole sanitaire

4. SECRÉTARIAT

- les horaires d'accueil du secrétariat sont inchangés : du lundi au vendredi de 14 h 30 à 17 h.
- Le bureau est équipé d'une vitre de protection
- Le masque est obligatoire pour tous les visiteurs
- Du gel hydroalcoolique est disponible à l'entrée du bureau
- Si les horaires de présence du personnel restent inchangés, nous invitons nos adhérents à faire le plus possible leurs démarches par **téléphone** ou **courriel**.
- Des opérations peuvent être effectuées sur le site **untl.net** (paiement de la cotisation, inscriptions aux sorties et conférences).